

École d'architecture  
de la ville & des territoires  
à Marne-la-Vallée  
marnelavallee.archi.fr  
12 av. Blaise Pascal,  
77447 Marne-la-Vallée Cedex2

Ministère de la culture  
École associée à la COMUE  
Paris-Est

Contact:  
preinscription  
@marnelavallee.archi.fr

Aucune candidature ne  
pourra être examinée si  
le dossier réceptionné est  
incomplet ou hors délai.

# Demande de transfert

## Année universitaire 2018/2019

Merci de nous retourner ce formulaire complété, signé et accompagné des pièces  
demandées à l'adresse ci-dessous :

École d'architecture  
de la ville & des territoires  
Service de la scolarité - transferts  
12 av. Blaise Pascal  
Champs-sur-Marne  
77447 Marne-La-Vallée cedex 2



Date limite d'envoi du dossier : **vendredi 18 mai 2018** (cachet de la poste faisant foi)

ENSA d'origine : .....

nom / prénom : .....

date & lieu de naissance : .....

adresse : .....

.....

code postal : ..... ville.....

téléphone / portable : .....

courriel valide \*.....

(\*jusqu'en septembre 2018)

### Demande de transfert pour une entrée en

#### Cycle licence :

- L 2 sous condition de validation de la 1<sup>ère</sup> année (60 ECTS)
- L 3 sous condition de validation des 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années (120 ECTS)

#### Cycle master :

- M1 (sous condition de validation du cycle licence – 180 ECTS)

(NB : pour la formation Structure et architecture, le formulaire de candidature spécifique est  
disponible sur le site web de l'école.)

Choix de filière du master menant au diplôme d'Etat d'architecte

(à remplir obligatoirement pour les étudiants demandant une admission en M1)

Classer par ordre de priorité de 1 à 4 votre choix parmi les filières suivantes :

Matières à penser	
Architecture et expérience	
Transformation	
Métropoles	

J'atteste sur l'honneur que les renseignements indiqués dans ce dossier sont exacts.

Fait à .....

Le .....

Signature

École d'architecture  
de la ville & des territoires  
à Marne-la-Vallée  
marnelavallee.archi.fr  
12 av. Blaise Pascal,  
77447 Marne-la-Vallée Cedex 2  
Ministère de la culture  
École associée à la COMUE  
Université Paris-Est

Champs-sur-Marne,  
Le 31 janvier 2018

Objet :  
Transferts 2018/2019

Affaire suivie par :  
Nora Elkhider  
01 60 95 84 68  
nora.elkhider  
@marnelavallee.archi.fr

La directrice de l'école nationale supérieure d'architecture de la ville et des territoires  
à  
Mesdames Messieurs les directeurs des écoles nationales supérieures d'architecture

Je vous prie de trouver ci-après les modalités de transfert pour la prochaine rentrée.

Sous réserve de la capacité de l'école, les demandes de transfert pour une entrée en :

- en 2<sup>ème</sup> année (60 ECTS)
- en 3<sup>ème</sup> année (120 ECTS)
- en 1<sup>ère</sup> année du second cycle (180 ECTS)

sont susceptibles d'être acceptées dès lors que l'étudiant a acquis à l'issue de l'année universitaire la totalité des crédits ECTS exigibles.

Les transferts en 1<sup>ère</sup> année de licence et la 2<sup>ème</sup> année de master ne sont pas acceptés.

Je vous précise que pour se voir délivrer le DEA en fin de formation, les étudiants devront pouvoir justifier de la maîtrise d'une langue étrangère. L'EAVT a choisi de présenter les étudiants à l'examen du TOEIC (score minimum à obtenir : 750 points).

La fiche de transfert dûment complétée doit être impérativement accompagnée :

1. d'une lettre de motivation argumentée,
2. du relevé de notes des années antérieures et du semestre en cours,
3. d'un dossier de travaux (format A4)

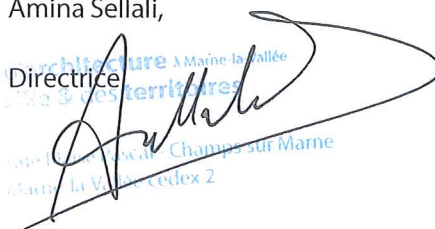
Les dossiers incomplets ou remis **après le 18 mai 2018** seront rejetés.

Les réponses aux demandes de transfert seront communiquées aux écoles et aux étudiants au plus tard mi-juillet. Les dossiers administratifs et pédagogiques des étudiants retenus devront parvenir au service de la scolarité avant fin septembre 2018.

Le formulaire d'inscription peut être téléchargé sur le site de l'école :  
[www.marnelavallee.archi.fr/formation/admission](http://www.marnelavallee.archi.fr/formation/admission).

Amina Sellali,

Directrice



École d'architecture de la ville & des territoires à Marne-la-Vallée  
12 av. Blaise Pascal - Champs-sur-Marne  
77447 Marne-la-Vallée cedex 2

Destinataire :

Mesdames Messieurs les  
directeurs des écoles  
nationales supérieures  
d'architecture

➤ A remplir obligatoirement par le directeur de l'école d'origine

---

ENSA d'origine

.....

avis du directeur     favorable                      défavorable

.....

.....

.....

Date et signature

---

Pièces à joindre  
Obligatoirement

- dossier constitué d'une sélection de travaux (format A4 à l'exclusion de tout autre format)
  - lettre de motivation argumentée (pour les filières de master, les 2 premiers choix doivent être justifiés)
  - relevé de notes des années antérieures et du semestre en cours en école d'architecture
-